

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 04/07/2024

*Date d'Affichage : 04/07/2024

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 2

*VOTANTS : 2

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à 15 heures le Comité de la Caisse des Ecoles
légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-
Président de la Caisse des Ecoles. 2^{ème} convocation suite à réunion du 03/07/2024
où absence de quorum.

Etait présent : Messieurs Thierry BRUN et Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Fabienne MAVOUNGOUD, Monsieur Stéphane CHEPPTTELL.

Absents : Madame Typhanie DESPIAU, Monsieur Vincent BLANGY,
Monsieur Fodié DIARRA.

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

Déli.1 Décision Modificative Budgétaire n°1

Le Comité de la Caisse des Ecoles de Margency.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire la somme de - 360 euros (- trois cent soixante euros) en dépenses
de fonctionnement à l'article 6232 (fêtes et cérémonies),

DECIDE d'inscrire la somme de + 360 euros (+ trois cent soixante euros) en dépenses de
fonctionnement à l'article 657381 (subventions de fonctionnement).

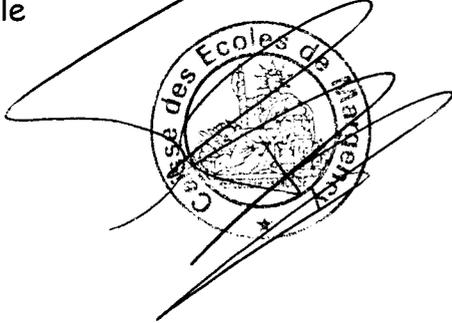
DECIDE d'inscrire la somme de - 594 euros (- cinq cent quatre-vingt-quatorze euros) en
dépenses de fonctionnement à l'article 611 (contrats de prestation de services).

DECIDE d'inscrire la somme de + 594 euros (+ cinq cent quatre-vingt-quatorze euros) en
dépenses de fonctionnement à l'article 60632 (fournitures non stockées).

Accusé de réception en préfecture
093200501276-20240708-DEL1DM1CDE-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le



Fait à Margency, le 8 juillet 2024
Le Président,
Thierry BRUN.

